

**Revue québécoise de droit international**  
**Quebec Journal of International Law**  
**Revista quebequense de derecho internacional**



## INTRODUCTION

---

Volume 11, Number 1, 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100701ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100701ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Société québécoise de droit international

### ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this document

(1998). INTRODUCTION. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 11(1), 263–263. <https://doi.org/10.7202/1100701ar>

---

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

**LA MONDIALISATION CONTRE LES SOCIÉTÉS : LA «SÉCURITÉ HUMAINE», INSTRUMENT DE L'INSÉCURITÉ INTERNATIONALE**

Les trois articles qui suivent sont des contributions au séminaire scientifique organisé sur le thème «La Mondialisation contre les sociétés : la "sécurité humaine", instrument de l'insécurité internationale», organisé par le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM) de l'UQÀM, au cours de l'année universitaire 1996-1997.

Ce séminaire visait à décliner le thème de la «sécurité» sur ses diverses facettes, de manière à mieux comprendre les implications de l'apparition de ce concept dans un grand nombre de domaines de la politique internationale, suite aux bouleversements que l'effondrement de l'Union soviétique a provoqué sur la scène de la sécurité stratégique au début de la décennie. En effet, on a vu apparaître ou amplifier des concepts comme ceux de «sécurité alimentaire», «sécurité énergétique», «sécurité humaine», «sécurité migratoire», «sécurité environnementale», en contrepoint d'une «insécurité» multiforme (alliant les situations de crise très variées de la Somalie, de la Colombie et de la Tchétchénie, par exemple, mais aussi le développement des sectes, le phénomène des «hackers» informatiques, l'agitation grandissante des «banlieues chaudes» des mégapoles, etc.) devenue ennemi public numéro un en remplacement du glacieur communiste.

Trois communications scientifiques faites dans le cadre du séminaire du CÉDIM sont ici réunies. Georges A. Lebel (droit, UQÀM) propose, en introduction au séminaire, un texte souvent grinçant et parfois provocateur, qui cherchait à mettre le doigt sur les contradictions inhérentes à l'effort de reconceptualisation autour de la notion de «sécurité humaine». Philippe Le Prestre (science politique, UQÀM) offre une réflexion critique sur l'idée de «sécurité environnementale», à la lumière de l'accès aux ressources naturelles, de la pollution transfrontière, de l'impact environnemental des conflits inter et intraétatiques, de la question des réfugiés environnementaux. Lode Van Outrive (criminologie, Leuven (Belgique)) analyse sévèrement les politiques d'asile et d'immigration en cours de développement au sein de l'Union européenne et de l'espace Schengen, qui mettent en œuvre techniquement le concept de «forteresse européenne» fermée à toute migration du Sud et retranchée derrière ses frontières extérieures, alors même que la liberté de circulation des personnes sur le territoire européen devient un attribut de la citoyenneté européenne.

Ces contributions à une meilleure compréhension du concept de «sécurité», tel qu'il émerge au cœur du domaine des relations internationales, viennent nourrir notre réflexion juridique sur l'équilibre entre les pouvoirs souverains des États, les intérêts croisés de la communauté internationale et les droits et libertés des individus.